

Nos conseils pour financer votre formation

Vous êtes SALARIÉ (page 1/2)



Le FONGECIF participe au financement :

- o Du CIF (Congé Individuel de Formation) qui permet au salarié de prendre un congé pour suivre une formation en rapport avec l'activité du salarié ou celle de l'entreprise. Le CIF permet d'ailleurs, en général, de préparer une reconversion professionnelle ou d'accéder à un niveau supérieur de qualification. Pendant la durée du congé, le contrat de travail est suspendu et le salarié ne percevra pas de salaire. Le CIF portera sur la couverture de tout ou partie de votre salaire (selon votre niveau de rémunération), la prise en charge de tout ou partie du coût pédagogique et la participation aux frais d'hébergement et de déplacement, selon les règles et plafonds en vigueur. Enfin, des conditions d'ancienneté sont exigées.
- o Du FHTT (Formation hors temps de travail) qui est un dispositif qui permet au salarié (en CDI ou CDD) de suivre une formation hors temps de travail. Le FHTT portera sur la prise en charge de tout ou partie du coût pédagogique et la participation aux frais d'hébergement et de déplacement, selon les règles et plafonds en vigueur. Enfin, des conditions d'ancienneté sont exigées.

Nous vous adressons
l'original de ce
document

GRATUITEMENT

sur simple demande

Des réunions d'informations dans différentes villes de la région sont régulièrement organisées, elles sont le point de départ du processus de réalisation de votre projet. Consultez les pages de participation à une d'elles via le formulaire de

Pour plus d'information sur le CIF :

[Consultez le site officiel du FONGECIF](#)

Contact

Ou si vous n'habitez pas en Midi-Pyrénées :

[Sélectionnez votre région dans le site officiel du FONGECIF](#)

Contactez-nous afin d'envisager ensemble votre projet (programme de formation, devis)
